



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/04/2019

Dossier complet le :

26/04/2019

N° d'enregistrement :

2019\_3515

#### 1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'irrigation sur la commune de Launoy (02)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom SAMIER

Prénom Edouard

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société SAMIER EARL

Nom, prénom et qualité de la personne

Edouard SAMIER, Gérant de l'EARL

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 0 4 2 9 2 4 9 2 0 0 0 1 8

Forme juridique Société civile

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
FORAGES ET MINES 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	Forage de 80 m de profondeur

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à creuser un forage pour l'irrigation en eau souterrain. La profondeur de celui-ci sera d'environ 80m. Le projet se situe à environ 20 km au Sud Ouest de Soissons et à environ 15 km au Nord Est de Fere en Tardenois.

Les distances par rapport aux bourg alentours sont les suivantes: 1,2 km du centre de la commune de Droizy, 1,8 km du centre de Launoy et 1.8 km du centre d'Hartennes et Taux. En cas de succès de l'opération, le forage sera utilisé pour les prélèvements en eau par Monsieur Samier.

La nappe captée est celle du Lutécien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois (FR HG106). Cette nappe est à dominante sédimentaire et majoritairement libre (taux d'affleurement : 92,44%). Les sondages réalisés à proximité du projet (à moins de 2 km) permettent d'estimer que le toit de la nappe de l'Yprésien - dans laquelle l'eau sera prélevée - se trouve à 35-40 m de profondeur. Deux sources sont captées dans un rayon de 5 km autour du projet pour les besoins en eau potable de la commune de Droizy et sont issues de l'émergence de la Nappe du Lutécien et ne sont donc pas impactées par le projet de forage de Monsieur Samier. Par ailleurs, le projet de Monsieur Edouard Samier ne se trouve pas dans les périmètres de protection de ces sources.

#### 4.2 Objectifs du projet

Monsieur Samier est actuellement installé en polyculture-élevage sur la Ferme Neuville Saint Jean à Launoy. Afin de pérenniser et sécuriser son exploitation, il souhaite diversifier ses productions. A terme, il souhaite produire:

- 40 ha de pommes de terre consommation
- 20 ha d'oignons.

L'obtention des contrats est conditionnée par la mise en place d'un système d'irrigation.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

##### 1. Réalisation du forage:

Le forage sera réalisé au Rotary eau claire sur un diamètre de 380 mm sur l'ensemble de la profondeur (environ 80 m).

Forage en diamètre 400mm dans les calcaires du Lutétien et les sables de 0 à - 80m

mise en place d'un tubage PVC 250/225 plein de 0 à - 20m

mise en place d'un tubage PVC 250/225 crépiné fentes de 0.75mm de -20 à - 80m

mise en place d'un massif filtrant lavé et roulé d'une granulométrie de 1 à 1.6mm de -11 à - 80m

Un bouchon de sobranite au dessus du massif filtrant de -5 à - 4m cimentation de l'espace annulaire de -4m jusqu'au niveau du sol

Les boues de forage seront immédiatement retirées et déposées pour décantation à distance du point de forage en aval dans la parcelle voisine au sud de ce dernier. Après dépôt, elles seront épandues sur une parcelle agricole de l'exploitation ou sur le chemin rural voisin. Les eaux de pompage d'essai seront épandues sous forme d'irrigation de telle sorte à éviter toute infiltration directe dans l'Yprésien et le Lutécien sus-jacent.

##### 2. Essais

Deux types d'essais seront réalisés:

- 1°) pompage par palliers permettant de définir le débit critique de l'ouvrage et de valider le débit d'exploitation
- 2°) pompage longue durée permettant d'estimer les valeurs de coefficient Elements et de transmissivité, propres à la nappe.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Débit d'exploitation espéré: 50 à 55 m<sup>3</sup>/h

Pomme de terre (40ha):

- période d'irrigation : juin à septembre
- quantité d'eau annuelle moyenne: 2000 m<sup>3</sup>/ha en année normale et 2500 m<sup>3</sup>/ha en année très sèche
- besoins annuels pour 40 ha : 80 000 m<sup>3</sup> en moyenne et 100 000 m<sup>3</sup> en année très sèche

Oignons (20ha):

- période irrigation: juin et juillet
- quantité d'eau annuelle moyenne: 2000 m<sup>3</sup>/ha en année normale et 2250 m<sup>3</sup>/ha en année très sèche
- besoins annuels pour 20 ha : 40 000 m<sup>3</sup> en moyenne et 45 000 m<sup>3</sup> en année très sèche

Besoins annuels pour les deux cultures:

- 120 000 m<sup>3</sup> en moyenne et 145 000 m<sup>3</sup> en année très sèche

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dépôt d'un dossier de création de forage est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-32 du Code de l'Environnement. Cela sera réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Le projet de forage étant plus profond que 10m, il est également soumis à déclaration auprès de la DREAL au titre de l'article L.411-1 du Code Minier. Cela sera réalisé par le foreur avant d'intervenir sur le terrain.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit d'exploitation	50 à 55 m3/h
Profondeur du forage	80 m
Superficie au sol de la station de pompage	<10 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune: Launoy

Lieu dit: ferme de Neuville Saint Jean

Parcelle: A169

Coordonnées en Lambert 93 ( EPSG: 2154):

X =727353,1 m

Y = 6908190,9 m

Z = 134 m NGF

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

Sans objet.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont: le massif forestier de Retz (10,5 km) et les coteaux calcaires du Tardenois et du Valois (10km)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe prélevée: Nappe de l'Yprésien-Lutécien du Soissonnais-Laonnois Débit espéré: 50 à 55 m3/h Durée maximale de prélèvement consécutif: 16h Volume annuel total au maximum: 145 000 m3 au maximum
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe Rayon d'influence maximal estimé: 800 m Front d'appel:1390 m
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de quelques dizaines de m3 de matériaux qui seront immédiatement épandus sur le site de l'exploitation agricole
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement, aucune atteinte au milieu naturel ne sera possible
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation du foncier limitée à l'emplacement du forage (moins de 10m <sup>2</sup> ). Le propriétaire de la parcelle agricole (Monsieur Samier Jean Luc) sera également bénéficiaire du forage réalisé. Ce dernier a donné son accord pour la réalisation du forage. (voir annexe).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics se limiteront à la durée des travaux de forage et d'essais de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les moteurs de la machine de forage tourneront environ 2 fois 8 heures. Les pompages d'essai réalisés par le foreur dureront ensuite 2 jours. Les habitations les plus proches sont situées à plus d'un km du lieu de forage. En phase d'exploitation: Les pompes électriques seront immergées. La station de pompage n'engendrera donc aucun bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations causées par les travaux auront un périmètre limité.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Protection de la ressource en eau (quantité): Monsieur SAMIER ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les EvapoTranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

Protection de la ressource en eau (qualité): Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle sera de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au dessus du terrain naturel. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Il permettra un parfait isolement des inondations et de toute pollution.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- Le projet n'aura pas d'impact identifié sur l'environnement: En effet les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 10 km du projet de forage. Celui-ci sera implanté de manière à protéger la ressource en eau souterraine de toute pollution. Les prélèvements seront réalisés de manière raisonnée afin de permettre à la nappe de se rétablir après chaque prélèvement.
- Le projet n'impactera pas les autres prélèvements environnants.
- Enfin, les nuisances causées par le projet seront limitées à la période de réalisation des travaux. Les habitations sont par ailleurs séparées d'au moins 1 km du projet ce qui limitera la gêne occasionnée lors des travaux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

**Objet**

Autorisation d'accord de Monsieur Jean Luc Samier (Rubrique 6.1 du présent document).

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Launoy

le, 15/04/2019

Signature

